

(sur contrat, engagement sur 1 an du 1er janvier au 31 décembre 2023)

TARIFS TTC en euros 2023 * (taux de TVA en vigueur 10%)

MODE DE REGLEMENT	PARCELLE < 110m ²	PARCELLE < 130m ²	PARCELLE < 150m ²	DATE DE REGLEMENT
AU MOIS	117	122	130	en début de mois par prélèvement automatique
AU TRIMESTRE	351	366	390	au 1er janvier au 1er avril au 1er juillet au 1er octobre
AU SEMESTRE	702	732	780	au 1er janvier au 1er juillet
A L'ANNEE	1404	1464	1560	en début d'année

Frais complémentaires

- ♦ Eau : 5,15 €/m³
- ♦ Electricité : 0,52 €/kw
- ♦ Remise 15 % sur la 2ème parcelle (1 seul hébergement en tout)

Frais de gestion :

- ♦ Règlement à l'année: 0 €
- ♦ Règlement au semestre: 10 €
- ♦ Règlement au trimestre : 15 €
- ♦ Règlement au mois ou autres: 20 €

HIVERNAGE	
Camping-car, caravane, bateau	85 € / mètre linéaire / an

* Tarifs sur la base de 2 adultes et 2 enfants ou 3 adultes par hébergement.

Ces tarifs peuvent évoluer en fonction des contraintes économiques et de la politique commerciale